



**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée régulière du conseil de Saint-Sylvestre tenue le **6 février 2017** à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire, monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Maryse Lapointe, conseillère # 2
Monsieur Roger Couture, conseiller # 3
Monsieur Roland Gagné, conseiller # 4
Monsieur Étienne Parent, conseiller # 5
Monsieur Raynald Champagne, conseiller # 6

Résolution numéro 13-2017

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution numéro 14-2017

Adoption du procès-verbal du 16 janvier 2017

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 16 janvier 2017 soit adopté tel que préparé par la secrétaire.

Résolution numéro 15-2017

Approbation pour la 1ere partie des règlements harmonisés sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

Attendu que la MRC de Lotbinière travaille présentement sur l'uniformité de certains règlements afin d'avoir les mêmes règlements en vigueur sur son territoire;

Qu'un comité de travail composé d'élus et fonctionnaires municipaux, de représentants de la Sureté du Québec et de la MRC de Lotbinière, valide point par point chaque partie de règlement pour en maîtriser sa compréhension;

Qu'une première partie a été soumise aux conseillers municipaux afin qu'ils en prennent connaissance et émettent des commentaires; en conséquence, il a été proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que les membres du conseil municipal de Saint-Sylvestre ont pris connaissance de la première partie du règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Résolution numéro 16-2017

Engagement de la municipalité concernant la gestion des débordements à la station d'épuration des eaux usées

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre désire obtenir son certificat d'autorisation pour aller de l'avant dans son développement résidentiel; attendu que le ministère du développement durable de l'environnement de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), demande de démontrer que nous avons une marge suffisante pour compenser l'ajout de débit avec l'ajout du développement résidentiel sans faire augmenter les débordements;

Attendu qu'après différentes vérifications la seule alternative possible pour notre situation est de faire un plan de gestion des débordements, en conséquence, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre s'engage à faire parvenir au MDDELCC un plan de gestion des débordements signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires à mettre en œuvre pour ne pas augmenter la fréquence des débordements et des dérivations observées sur l'ensemble ou sur partie de son territoire;

Que ce plan de gestion soit déposé à l'intérieur d'un délai maximal de trois ans après la transmission de l'engagement et à assurer la réalisation des mesures compensatoires prévues dans ce plan à l'intérieur d'un délai maximal de cinq ans après son approbation par le MDDELCC;

À assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier à convenir avec le MDDELCC;

À tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement;

Qu'une attestation de la municipalité spécifiant que le projet décrit dans les plans et devis est prévu dans le plan de gestion des débordements en cours d'élaboration;

Qu'en présentant un bilan des débits autorisés par le MDDELCC et des débits autorisés par la municipalité (redéveloppement) à l'intérieur du territoire visé par le plan de gestion des débordements et des dérivations.

Résolution numéro 17-2017

Soumission pour le chlorure de calcium liquide 35 %

Attendu que des soumissions ont été demandées pour le chlorure de calcium liquide à 35 % pour l'année 2017, que des propositions ont été déposées, que suite à l'étude de celles-ci, le choix s'est arrêté sur la compagnie Somavrac, il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de la compagnie Somavrac au montant de \$ 0.2890/litre plus taxes, que ce prix comprend le produit, le transport et que l'épandage soit effectué par Transport Adrien Roy et Filles Inc.

Résolution numéro 18 -2017

Renouvellement du panneau publicitaire au Club Montagnard

Attendu que la Municipalité St-Sylvestre a pris, en 2012, un espace sur le panneau publicitaire au Club des Montagnards de Saint-Sylvestre, que le coût annuel pour un panneau publicitaire 4 pi X 8 pi est de \$ 500 par année, que cette publicité est renouvelable annuellement, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente pour l'année 2017 au montant de \$ 500 plus taxes.

Résolution numéro 19-2017

Autorisation pour vente pour non-paiement de taxes

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Ginette Roger, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité Saint-Sylvestre, à faire les démarches nécessaires pour les dossiers de non-paiement de taxes, de transmettre à la MRC de Lotbinière les informations pertinentes concernant les propriétés touchées.

Résolution numéro 20-2017

Appui à la CTAQ pour Germain Labrecque

ATTENDU QUE monsieur Germain Labrecque désire présenter une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'aliéner et de lotir, une partie de son lot 4 212 606 en faveur du propriétaire voisin, soit 9037-8365 Québec Inc. (Érablière Demers et Fils), en échange d'une partie de l'immeuble appartenant à ce dernier, soit une partie du lot 4 212 757 situé dans la municipalité de Saint-Sylvestre, du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Thetford, les deux parties étant d'une superficie égale de 2,7149 hectares;

ATTENDU QUE la Loi stipule que toute demande à la Commission doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi;

ATTENDU QUE le morcellement recherché n'aura aucun impact négatif pour l'agriculture et la protection du territoire agricole;

ATTENDU QU'une autorisation à la présente demande n'aura aucun impact négatif sur la préservation des ressources eau et sol du milieu;

ATTENDU QUE le morcellement recherché ne portera aucunement atteinte à l'homogénéité de ce milieu agricole;

ATTENDU QU'il n'y aura aucun changement dans les usages et activités ayant cours actuellement sur chacune des parcelles touchées;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale existante;

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre appuie la demande présentée par monsieur Germain Labrecque

après de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et visant à obtenir l'autorisation d'aliéner et de lotir une partie du lot 4 212 606 en échange d'une partie du lot 4 202 757, appartenant à 9037-8365 Québec Inc. (Érablière Demers et Fils) étant situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Sylvestre, du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Thetford, les deux parties étant d'une superficie égale de 2,7149 hectares.

Résolution numéro 21-2017

Achat d'appareils téléphoniques et modifications du plan de service pour les locaux de la municipalité.

Attendu que la municipalité désire apporter des modifications au niveau de son système de téléphonie; que des demandes de prix ont été faites auprès de Telus et de Omnivigil Solution; qu'il en coûterait \$3281.95 plus taxes par la compagnie Omnivigil Solution pour faire les modifications, achats d'appareils téléphoniques, d'installation et de programmation pour le bureau de la municipalité, qu'un montant de près \$ 6000 est proposé par Télus; en conséquence, il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité de confier le mandat Omnivigil Solution pour procéder aux modifications de la téléphonie pour le bureau de la municipalité.

Résolution numéro 22-2017

Appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif, pour un Québec en santé

Attendu qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

Attendu que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnement favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans les des projets municipaux;

Attendu que la politique gouvernementale de prévention en santé dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

Attendu que le milieu municipal est reconnu comme acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et des parcs, le soutien à l'implication de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programme et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

Il proposé par Roland Gagné, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre signifie son appui au Regroupement pour un Québec en santé, que nous demandons au gouvernement du Québec :

1. De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois;

a.) Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;

b.) Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;

2. d'investir les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les québécoises et Québécois;

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Aucune personne présente à la rencontre.

Rapport des comités

Bibliothèque : Il faudra regarder les possibilités pour installer une chute à livres directement vers le local de la bibliothèque. L'heure du conte va débiter à partir du mois mars. Projet de boîte à livres dans un secteur du village, (près des aires de jeux) avec des livres et revues en double.

Loisirs : Patinoire, déneigement pas fait quelques fois, les gens se dirigent vers St-Patrice.

Matières résiduelles : Camion Inter, en réparation pour améliorations et peinture à prévoir en mars.

Centre Multifonctionnel : Rencontre tenue le 20 janvier, rien de spécial.

Inspecteur municipal : L'inspecteur a demandé trois soumissions pour l'achat d'une remorque en acier galvanisé. La soumission la plus basse est au montant de \$ 8851.93 taxes incluses chez Pro Remorque à Lévis.

Résolution numéro 23-2017

Achat d'une remorque en acier galvanisé avec dompeur

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de la compagnie Pro Remorque au montant de \$ 8 851.93 taxes incluses, pour

l'achat d'une remorque K-Trail 2017, dimension 6` X 12`.2``, en acier galvanisé avec dompeur tel décrit dans la soumission # 1412.

Il faudra regarder pour louer un camion à Gaétan Bilodeau qui sera responsable de la supervision des travaux concernant le projet éolien. Des démarches seront faites pour présenter les possibilités ainsi que les coûts.

Arrêt Stop, coin Ste-Marie Ouest et Ste-Catherine, côté ouest, il a été accroché dernièrement. Parfois, l'arrêt est difficile par manque de sablage.

M.R.C. : Prochaine rencontre des maires le 8 février à Dosquet. La MRC de Lotbinière a répertorié le nombre de personnes par municipalité. La municipalité de Saint-Sylvestre a connu une baisse, la statistique est prise avec le nombre de naissance et de décès.

Pompiers : Le souper bénéfice a été un succès. Achat de quatre habits neufs. Pour ce qui est des casques, un nouveau modèle est disponible. Le dossier est toujours à l'étude.

Développement local : Projet de déphosphatation et du développement résidentiel, lancement des appels d'offres à prévoir ainsi que règlement d'emprunt à travailler pour lancer le tout rapidement.

Pacte rural, un montant de \$ 6000 est disponible pour un projet. Il a été suggéré de l'offrir à un organisme ou encore la municipalité mettre en place un projet. Après discussion, la municipalité va de l'avant avec un projet communautaire pour installer un écran numérique sous le panneau situé en face de l'école.

Résolution numéro 24-2017

Achat d'une enseigne numérique

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'une enseigne numérique de dimension 7`,4`` par 4`,2`` pour installer sous le panneau place des loisirs situé devant l'école ; que les soumissions soient révisées pour enclencher le projet.

Résolution numéro 25-2017

Demande au pacte rural pour le projet d'enseigne lumineuse

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre présente une demande un montant de \$ 6 000 au pacte rural pour l'achat d'une enseigne lumineuse ; que Ginette Roger, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit la personne signataire au nom de la municipalité Saint-Sylvestre pour procéder à la demande.

Résolution numéro 26-2017

Ébauche d'un plan d'aménagement pour un futur stationnement

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité de mandater quelqu'un pour préparer un plan d'aménagement préliminaire en vue du futur stationnement situé sur le terrain du 451 rue Principale; que la municipalité désire retrouver sur ce plan d'aménagement le panneau d'identification place des loisirs, un espace vert ainsi que des espaces de stationnement pour le centre multifonctionnel.

Résolution numéro 27-2017

Souvenir du projet éolien Mont Sainte-Marguerite

Attendu que la réalisation du parc éolien Mont Sainte-Marguerite ira rondement en 2017 ; que c'est un projet de grande envergure, que l'on retrouvera qu'une fois ce genre de projet sur le territoire de Saint-Sylvestre ; que la municipalité aimerait bien en garder des souvenirs sur les différentes étapes de la construction ; que nous pourrions avoir l'opportunité de filmer par drone l'évolution du projet à la pièce, au coût de \$ 77 .65/fois (comprend frais de déplacement, prise de vue et montage final), en conséquence, il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité de mandater Marc-Antoine Bosa de Éole Photographie pour capter des images, faire un montage vidéo, afin d'immortaliser le projet du parc éolien sur le territoire de la municipalité de Saint-Sylvestre.

Corporation DÉFI : Très beau succès des glissades tenues en fin de semaine. Les organisateurs tiendront une rencontre le 15 février prochain pour une évaluation complète de cette activité.

Comité éolien : Le 2 février, le maire, la directrice générale, l'inspecteur municipal et Gaétan Bilodeau ont suivi une formation de base en sécurité pour avoir accès au chantier éolien en cas de besoin. On rencontre quelques problématiques concernant l'entretien de nos chemins avec l'entrepreneur Boréa Construction. Il trouve que les chemins ne sont pas assez sablés ou pas fait assez tôt le matin. Le prochain CA de parc éolien Mont Ste-Marguerite aura lieu le 21 février à Sacré-Cœur de Jésus, ce sujet sera abordé. La rencontre du comité de suivi aura lieu le 28 février à St-Sylvestre.

Résolution numéro 28-2017

Entretien des chemins municipaux pour l'année 2017

Attendu que les travaux de construction reliés au projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite augmentent de façon considérable la circulation sur nos routes ; que cette augmentation demande la collaboration de tous ; que la municipalité demande à ces entrepreneurs en déneigement de faire les entretiens prévus au devis ; que des demandes ont été faites par l'entrepreneur du projet parc éolien pour faire l'entretien plus tôt et de sabler davantage sur certains tronçons ; que les conventions du domaine public ainsi que de collaboration mentionnent que c'est un entretien usuel qui doit être fait par la municipalité , en conséquence, il est proposé par Roger Couture appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que la municipalité Saint-Sylvestre maintienne un entretien normal sur ces chemins comme elle le demande et le fait habituellement et ce pour toutes les périodes de l'année ; que tout entretien supplémentaire soit à la charge de Boréa Construction.

Résolution numéro 29-2017

Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 6394 à 6423 inclusivement tel que présentés dans le rapport.

Varia : Maison de la famille de Lotbinière, un projet sera lancé sous peu et ce sur une période de trois ans. Une activité de financement sera rattachée à ce projet, plus de détail éventuellement.

Levée de l'assemblée est faite à 22 heures 45 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 6 mars 2017.

Mario Grenier, maire

Ginette Roger, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Mario Grenier, maire